

Thônes, le 29/09/2026

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations,

Je vous informe que le dossier de demande de subventions au titre de l'année 2027 est mis en ligne sur le site internet de la commune [Infos pratiques associations - Thônes Cœur des Vallées](#).

Vous pouvez le télécharger et le remettre, accompagné des pièces nécessaires à son instruction, soit par courrier postale, soit directement au service des Finances (1^{er} étage de la mairie) avant le 30/11/2026.

Les pièces demandées pour l'instruction du dossier sont les suivantes :

- Document CERFA complété ([Cerfa n° 12156*06](#)).
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale
- Composition à jour du bureau de l'Association
- Tableau du nombre d'adhérents
- Copie du dernier solde des différents comptes de l'association (y compris les comptes d'épargne et de placements financiers)
- Compte d'exploitation du dernier exercice clos
- **RIB obligatoire**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes sincères salutations.

Le Maire de Thônes,



Claude COLLOMB-PATTON